



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE QUINZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **20 janvier 2015**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

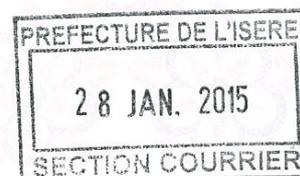
Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -  
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -  
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -  
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -  
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL -  
M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -  
Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ -  
Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER -  
M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -  
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-  
Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE -  
Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV -  
M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY -  
M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 22H30 à 00H10  
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 18H09 à 00H10  
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 18H09 à 00H10  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H09 à 20H19  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H09 à 00H10  
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 22H30 à 00H10  
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 22H30 à 00H10  
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 22H30 à 00H10.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CARROZ.



**ADMINISTRATION GENERALE : Rapport sur la situation en matière de développement durable.**

**Madame Maud TAVEL expose,**

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dispose que, dans les communes de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Plus précisément, ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

La notion de « développement durable » peut être discutée en ce qu'elle impliquerait une croissance économique indéfinie.

Reste que les cinq finalités évoquées par le code de l'environnement forment la trame de l'analyse à mener :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

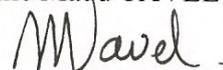
Établir ce rapport dans une forme traditionnelle, listant les contributions des politiques communales à ces différents objectifs pourra paraître artificiel tant les politiques sont mêlées (ce qui est d'ailleurs l'objectif recherché : que les politiques intègrent les différentes dimensions du développement durable).

Ce rapport n'est pas exhaustif. Les actions menées depuis des années, et présentées dans les rapports des années précédentes, ne sont pas abordées à nouveau, avec de simples données mesurées qui changent. Ce qui a été privilégié, ce sont d'une part les actions nouvelles, menées tout au long de cette année 2014, d'autre part les actions anciennes pour lesquelles il y a eu un changement significatif.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Ressources et évaluation du 12 janvier 2015

**Conformément à l'article L2311-1-1 du CGCT le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Maud TAVEL



Affichée le : 4 - FEV. 2015